

Prix de la FRANCE MOCHE 2024 : le palmarès



Comme chaque année, l'association Paysages de France a sollicité ses adhérents pour photographier un lieu qu'ils estimaient « moche » dans leur environnement. Le beau, le moche, c'est bien sûr subjectif... À chacun donc d'ouvrir les yeux et de porter son propre regard sur les lieux retenus. Il ne s'agit pas d'un classement des villes les plus moches, mais de quatre endroits de France, dans quatre communes de France, qui, pour nous, représentent un peu de la France moche.

Voici donc le palmarès 2024 des *Prix de la France moche*.

• **Catégorie « Pépinière de pubs », pour des panneaux installés dans des jardins à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)**

« Attention : espèce invasive »



• **Catégorie « Triplé olympique » pour des enseignes au sommet d'un pylône de télécommunications à Le Port (La Réunion)**

« Trois enseignes, manifestement dopées, concurrencent les arbres de manière déloyale. Faut-il l'SFR ? »



• **Catégorie « Panneau en danger », pour une publicité en bord de rivière à Maromme (Seine-Maritime)**

« Profitez bien de ce panneau que de « vilains » élus ont décidé de supprimer d'ici deux ans. »



• **Catégorie « Mise en valeur du patrimoine », pour une installation publicitaire, métro Saint-Lazare, à Paris**

« Sauras-tu retrouver ton métro dans ce dédale ? »



« Les maires des communes concernées et la présidence de la RATP ont été informés du palmarès il y a quelques jours. Pas sûr qu'ils apprécient cette distinction. Il ne s'agit pourtant en aucun cas pour notre association de stigmatiser telle ou telle commune, ni la RATP dans son ensemble, mais bien de mettre en évidence des atteintes à nos paysages. »

Dans la plupart des cas, le maire peut remédier simplement à ce qui dénature ces paysages du quotidien en utilisant son pouvoir de police pour faire respecter le Code de l'environnement comme à Conflans-Sainte-Honorine (publicités en zone naturelle) ou à Le Port (enseigne de 45 m de haut au lieu des 6,50 m autorisés par le Code de l'environnement).

Pour la commune de Maromme, c'est le règlement intercommunal de la Métropole Rouen Normandie, en interdisant les publicités dans une trame Verte et Bleue, qui va permettre de faire disparaître ce panneau.

Enfin, les gestionnaires de transport doivent s'interroger sur la place occupée par la publicité dans les espaces dédiés aux déplacements des voyageurs.

Espérons que ces prix 2024 continueront d'ouvrir les yeux de ceux et celles qui semblent se voiler la face au nom du progrès et de la modernité devant des zones commerciales tentaculaires, des rues saturées de panneaux publicitaires ou une bétonisation galopante...

Pour ne pas s'habituer à la laideur.